M. Herridge: Je parle du secrétaire parlementaire du ministre, qui détient une certaine responsabilité quant à l'administration du ministère.

L'hon. M. Pickersgill: Je crois que l'honorable député fait erreur. Il existe une loi au sujet des secrétaires parlementaires et le mien n'est pas rémunéré à l'aide des crédits du ministère des Transports. C'est le premier ministre qui choisit et recommande les secrétaires parlementaires. Je me montrerais donc insolent en exprimant une opinion quelconque sur une décision du premier ministre.

M. Herridge: Je remercie le ministre pour cette explication. Je savais déjà tout cela, mais j'ai soulevé la question afin que le secrétaire parlementaire ait l'occasion de s'expliquer. Il est partiellement responsable de l'administration du ministère.

D'après les entretiens que j'ai eus avec certains de ses collègues du parti libéral, j'estime que cette nouvelle est fondée dans une certaine mesure. Je crois savoir qu'il leur a fait part de son indignation, de son accès de colère en présence du premier ministre et de sa nomination subséquente. En toute justice envers le secrétaire parlementaire, je veux lui demander tout d'abord s'il était fâché de ne pas figurer sur la première liste de secrétaires parlementaires. Je sais qu'il répondra à ma question. J'ai été étonné d'apprendre cela, monsieur le président, car j'ai toujours cru que le secrétaire parlementaire était un homme doux et paisible En fait, je me souviens distinctement qu'il ne s'était pas défendu lorsqu'on l'a attaqué sans motif dans cette auguste enceinte au cours de la dernière session.

Je voudrais ensuite savoir s'il a dit au premier ministre qu'il voulait le poste de secrétaire parlementaire ou que le premier ministre ne pourrait pas compter sur lui à la Chambre, qu'il siégerait en qualité d'indépendant et voterait en conséquence. Je crois qu'en toute justice pour le secrétaire parlementaire et pour la Chambre, nous devrions être mis au courant des faits. Une foule de rumeurs circulent à ce sujet. Les journalistes attendent avec impatience pour annoncer la réponse du secrétaire parlementaire. Nous avons le droit d'être renseignés au sujet de sa nomination à un poste si haut placé. Je ne peux pas du tout m'imaginer le premier ministre succombant si facilement à un homme aussi conciliant et aussi doux que le représentant de Kootenay-Est. J'espère qu'il saisira l'occasion pour expliquer à la Chambre ce qui est arrivé exactement.

[L'hon. M. Pickersgill.]

En écoutant le débat, j'ai remarqué que l'attitude du ministre a bien changé depuis un an. Il s'est radouci considérablement; il ne cesse de s'excuser et de s'expliquer.

L'hon. M. Pickersgill: À ce moment-ci, l'an passé, le Parlement ne s'était pas encore réuni.

M. Herridge: Je parle de façon approximative. L'an passé, j'ai posé au ministre une question que l'on retrouve à page 11822 du hansard du 23 février 1965. La question se lit comme suit:

Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre des Transports. C'est une question dont l'objet intéresse bon nombre de Canadiens. Ma question se fonde sur quelques remarques que le ministre a faites hier soir, lorsqu'il a parlé des critiques de l'honorable député d'Halifax au sujet de la réduction proposée du service de voyageurs du Pacifique-Canadien.

Afin que les députés ne soient pas obligés de s'en tenir entièrement aux pronostics de cet estimé membre de la tribune parlementaire, M. Victor Mackie...

Un homme charmant

...le ministre voudrait-il demander au président du Pacifique-Canadien quelle est actuellement la politique du chemin de fer relativement à la réduction des services de voyageurs au Canada, et en faire rapport à la Chambre?

Voici la réponse du ministre:

Monsieur l'Orateur, puisque, d'après le Règlement de la Chambre, on peut s'attendre que les ministres répondront seulement au nom des organismes sur lesquels ils ont autorité, et comme l'honorable député est un député plus éminent que moi-même, je l'engage à s'enquérir auprès du Pacifique-Canadien.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, je signale au député que le Parlement a maintenant pris des dispositions qui lui permettent de rencontrer le président du Pacifique-Canadien face à face et de lui poser la question directement.

M. Herridge: Soit, et pourquoi avez-vous pris ces dispositions? C'est à la suite de la lutte livrée par l'opposition. Si j'en parle, c'est pour comparer l'attitude actuelle du ministre, pendant l'étude de ses crédits, à celle qu'il avait adoptée à la dernière session, lorsqu'il nous a virtuellement donné à entendre que le Pacifique-Canadien était une entreprise privée et que nous ne pouvions rien y faire.

L'hon. M. Monteith: C'est peut-être l'influence du ministre de l'Agriculture.

M. Herridge: Oui, je rends volontiers hommage au ministre de l'Agriculture pour son